VILLE DE PARIS

Document relatif à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) et les violences sur mineurs (VSM) à destination des associations sollicitant une subvention par la Ville de Paris

Ce questionnaire s'applique à toute structure sollicitant une aide de la Ville de Paris. Si votre structure n'est pas en contact direct avec des personnes mineur·es, merci de le préciser explicitement.

Article 434-3 du Code pénal :
Le fait, pour quiconque ayant connaissance de privations, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligés à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administratives ou de continuer à ne pas informer ces autorités tant que ces infractions n'ont pas cessé est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
Lorsque le défaut d'information concerne une infraction mentionnée au premier alinéa commise sur un mineur de quinze ans, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Les réponses doivent être détaillées, le calendrier de réalisation précisé pour chaque action et si des documents cadres sont mentionnés, ils doivent être joints.

ACTIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES	**DEJA REALISE AVANT 2026**	**REALISE 2026**	**PREVISIONNEL 2027**
Quel plan d'action ou protocole avez-vous mis en place (ou prévoyez-vous de mettre en place) en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ?			
SENSIBILISER / PREVENIR : Prévention / Communication – Information / Formation			
Avez-vous identifié les risques existants dans le cadre des activités de votre structure ?			
Quels sont les moyens d'information employés pour mettre en place vos protocoles ?			
Avez-vous nommé un·e ou plusieurs référent·e·s ?			
Disposez-vous d'articles spécifiques dédiés aux plans de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans vos contrats avec des intervenant·e·s, des prestataires etc. ?			
Combien de personnes ont été formées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et quel pourcentage de l'effectif cela représente-t-il ? (direction / employés / prestataires / bénévoles)			
Quels organismes avez-vous sollicités pour ces formations (spécifier la durée) ?			
TRAITER			

Bilan Combien de signalements ont été reçus ? Combien ont été traités ? Quel est le protocole de signalement mis en place ?			
Mesures En cas d'accusation, quelles ont été les mesures prises par la direction pour protéger et accompagner les victimes ?			
REAGIR / ACCOMPAGNER			
Avez-vous conduit des enquêtes internes ou par le biais d'organismes extérieurs ?			
Quelles mesures avez-vous mises en œuvre (sanctions etc.) ?			
FREINS / LIMITES / DIFFICULTES			
Quel bilan tirez-vous des actions mises en œuvre ? Quelles difficultés rencontrez-vous pour la mise en place des dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ?			
Autres remarques			
Conclusions / perspectives			

ACTIONS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SUR MINEUR·E·S	**DEJA REALISE AVANT 2026**	**REALISE 2026**	**PREVISIONNEL 2027**
Quel plan d'action ou protocole avez-vous mis en place (ou prévoyez-vous de mettre en place) en matière de lutte contre les violences sur mineur·e·s ?			
SENSIBILISER / PREVENIR : Prévention / Communication – Information / Formation			

Avez-vous identifié des risques existants dans le cadre des activités de votre structure ?			
Quels sont les moyens d'information employés pour mettre en place vos protocoles ?			
Avez-vous nommé un·e ou plusieurs référent·es ?			
Disposez-vous d'articles spécifiques dédiés aux plans de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans vos contrats avec des intervenant·e·s, des prestataires etc. ?			
Avez-vous prévu un contrôle d'honorabilité des salarié·e·s ou bénévoles en contact avec des mineur·es ?			
Combien de personnes ont été formées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et quel pourcentage de l'effectif cela représente-t-il ? (direction / employés / prestataires / bénévoles)			
Quels organismes avez-vous sollicités pour ces formations (spécifier la durée) ?			
TRAITER			
Bilan Combien de signalements ont été reçus ? Combien ont été traités ? Quel est le protocole de signalement mis en place ?			
Mesures En cas d'accusation, quelles ont été les mesures prises par la direction pour protéger et accompagner les victimes ?			
REAGIR / ACCOMPAGNER			
Avez-vous conduit des enquêtes internes ou par le biais d'organismes extérieurs ?			
Quelles mesures avez-vous mises en œuvre ?			

FREINS / LIMITES / DIFFICULTES			
Quel bilan tirez-vous des actions mises en œuvre ? Quelles difficultés rencontrez-vous pour la mise en place des dispositifs de lutte contre les violences sur mineurs ?			
Autres remarques			
Conclusions / perspectives			

Certifié conforme par le président ou la présidente de l'association
en date du

SIGNATURE